

29) 2) Remboursement à des bouchers des viandes saisies pour cause de putréfaction à la suite de l'arrêt de la chambre froide de l'Abattoir.

M. GALLARD donne lecture du rapport :

Messieurs,

Par suite d'une panne de secteur, la chambre froide de l'Abattoir s'est arrêtée de fonctionner dans le courant de l'après-midi du 30 Janvier dernier.

apynowe
P. Benis le 5 Avril 1965
D. le Prefet

le Secrétaire Général
M. J. Cluchant

Le personnel étant absent, personne n'a pu rebrancher le disjoncteur de l'appareil, et il en est résulté que toutes les viandes entreposées se sont gâtées (2,217 kgs.)

Je vous donne ci-après la liste des bouchers au préjudice desquels les saisies ont été effectuées :

	(1/2 carcasses)	Poids
ARZAL René	2	231 Kgs.
MORTENSE	2	154 "
KOO YIONG SHONG	8 + 1/4	787 "
ISMARL ISSAC	4	328 "
MINATCHE A.	2	182 "
VIRASAOURDEN	2	181 "
GISTA Pierre	1	115 "
ROBERT Edouard	2	135 "
CHANG-TU René	1	104 "
	<u>24 + 1/4</u>	<u>2,217 Kgs.</u>

Messieurs, j'estime que les intéressés doivent être dédommés et je vous demande de m'autoriser à leur payer leur viande au prix de gros. Cette dépense sera imputée à l'article 69 "Charges Exceptionnelles" du Budget 1965.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.
+ (soit de 185 f. le kilo) ./.

M. CADET : demande si la Commune n'a pas la possibilité d'exercer un recours contre la Société concessionnaire...

Le Maire précise que ce n'est que depuis 48 heures que nous avons appris qu'il y avait eu une panne de secteur. Il semble d'ailleurs qu'un incident identique se soit produit hier et que c'est la Société BOURBON LUMIERE qui en paraît responsable.

Je vous soumetts toute de même ce rapport, en vous demandant de m'autoriser à exercer un recours contre la Société BOURBON LUMIERE, en remboursement de la somme que nous aurons à régler aux bouchers, sans nous faire toutefois beaucoup d'illusions sur le résultat de notre réclamation.

M. REYBELLET : la Société Bourbon Lumière pourra peut-être, si elle le désire, se retourner contre l'Energie Electrique.

Le rapport présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.